

LORIENT, le 5 novembre 2018

DRAGAGE D'ENTRETIEN DE LA RADE DE LORIENT
ET
CLAPAGE DES SEDIMENTS DE QUALITE IMMERGEABLE

Le dossier en vue de la mise en œuvre du plan de gestion décennal opérationnel des dragages de la rade de Lorient fait l'objet d'une enquête publique :

A compter du lundi 5 novembre 2018 à 8h30

Jusqu'au vendredi 7 décembre 2018 à 17h30

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- Au siège de l'enquête au siège de Lorient Agglomération
- Dans les mairies de Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Lanester, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Port-Louis et Ploemeur
- Sur le site www.morbihan.gouv.fr

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes publiques](#) > [LORIENT](#) > [Région Bretagne - Naval Group - Lorient Agglomération - Compagnie des Ports du Morbihan](#)

Cette opération coordonnée entre les 4 opérateurs les plus importants de la rade, revêt une grande importance pour notre territoire en général, son environnement, son économie, son développement portuaire et touristique.

L'enquête publique est une étape nécessaire et déterminante avant la mise en œuvre de l'opération. Elle doit permettre à chacun de s'informer sur ce qu'elle implique pour le territoire et ses habitants.

Ceux-ci, ainsi que les associations et les entreprises sont ainsi invités à s'exprimer sur le dossier présenté et à indiquer ce qu'ils en pensent, qu'ils y soient favorables ou opposés.

Le commissaire enquêteur désigné, s'appuiera sur les avis exprimés par chacun pour émettre un avis favorable ou défavorable à l'opération.

Les personnes intéressées pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites :

- Dans les registres ouverts à cet effet au siège de Lorient Agglomération ou dans chacune des 10 communes concernées
- Par courrier postal adressé à Sylvie Chatelin, présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : « enquête publique dragage », Lorient Agglomération – Maison de l'agglomération, esplanade du Péristyle – 56100 LORIENT
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-dragage@agglo-orient.fr

Les 10% restant destinés à être gérés à terre, représentent environ 116.500 m³ et feront l'objet d'un autre dossier pour un période 2019-2028, des études restant à finaliser notamment pour arrêter les filières retenues pour leur gestion à terre.
A noter ainsi par exemple que le dragage des sédiments du port de pêche, identifiés comme non-immérgeables, fera l'objet d'un dossier distinct ultérieurement.

Les sédiments de dragage immergeables sont évalués à 1.400.000 m³ pour les dix ans à venir soit 140.000 m³/an en moyenne et recensés comme suit :

Site étudié	Secteurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Kernevel	□	20-000	□	□	10-000	10-000	10-000	5-000	□	□	10-000
La Base	CVET	10-000	□	□	□	5-000	□	□	7-500	□	□
	course-au-large	□	10-000	10-000	□	□	□	7-500	7-500	□	□
Keroman	bassin-prosa	□	5-000	5-000	□	5-000	10-000	□	□	10-000	□
	□	□	□	□	□	□	24'000	□	□	□	□
Kergroise	quais	20-000	□	20-000	□	20-000	□	20-000	□	20-000	□
	roros	2-800	□	3-000	□	3-000	□	3-000	□	3-000	□
	gare-maritime	3-500	□	2-000	□	2-000	□	2-000	□	2-000	□
Lorient-centre	zone d'évitage	31-800	□	30-000	□	30-000	□	30-000	□	30-000	□
	avant-port	□	10-000	10-000	10-000	5-000	□	7-500	□	5-000	□
Scorff-DCNS	bassin-à-flots	□	□	□	□	□	□	□	□	□	10-000
	□	20-000	20-000	20-000	20-000	20-000	20-000	20-000	20-000	20-000	20-000
Scorff-rive-gauche	chenal-et-quais	14-500	14-500	□	20-000	□	20-000	□	20-000	□	20-000
Le-Rohan	□	10-000	10-000	10-000	10-000	10-000	10-000	10-000	10-000	10-000	10-000
Pen-Mané	□	35-000	□	□	15-000	□	□	15-000	□	□	15-000
Sainte-Catherine	□	□	□	15-000	□	□	15000	□	□	15-000	□
Port-Louis	□	□	□	□	5-000	□	□	□	5-000	□	□
Ban-Gâvres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	5000	□
Chenal-Intérieur	□	□	40-000	□	20-000	20-000	□	20-000	20-000	□	20-000
Passé-ouest	□	□	60-000	□	30-000	30-000	□	□	60-000	□	□
Total à draguer (en m ³)		167-600	169-500	125-000	140-000	160-000	109-000	140-000	150-000	120-000	105-000
		=									
		=									

*- Qualité à confirmer à l'issue de l'opération d'entretien programmée à court-terme

Le périmètre opérationnel prend en compte :

- La qualité des eaux estuariennes et maritimes (rade et bassins versants des rivières) : les études de courantologie dans la rade et de suivi des masses d'eau ont été réalisées sur les critères de la Directive Cadre de l'Eau
- La qualité des fonds dragués et d'immersion : trois mois avant chaque opération de clapage sur le site d'immersion une note d'information sera transmise aux services de l'état de l'opération sera présentée au comité de suivi des dragages sous l'égide du sous-préfet
- Les nuisances de bruits et vibrations pour les riverains et la faune maritime : elles ne devraient pas être supérieures aux niveaux constatés actuellement pour une activité exclusivement réalisée de jour, de même la turbidité engendrée ne devrait pas être significative au regard de la turbidité actuellement constatée dans la rade.
- La préservation des espèces et habitats naturels (poissons coquillages, mammifères marins, oiseaux) pour lesquels l'impact de l'opération devrait être négligeable
- La préservation des habitats remarquables : herbiers de zostères (qui doivent impérativement être protégés contre des turbidité excessives) et avifaune notamment.

- Les zones qui pourront faire l'objet de rechargement de plage
- La qualité de l'air : le diagnostic local santé environnement de l'air suivi par l'association Air Breizh indique que la qualité sur le territoire de Lorient Agglomération est globalement bonne. La rade est un milieu ouvert, aucune incidence de l'opération ne serait à prévoir.

Plus particulièrement sur la zone du Rohu, il a été mis en valeur le fait qu'il n'y aurait pas d'effets cumulés entre les opérations de dragage et la création de l'appontement sablier. Le dossier déposé en 2017 a été complété par les informations concernant l'opération simultanée de réalisation de la ferme éolienne de Groix-Belle Ile en mer. Il est à noter qu'après analyse, aucun effet cumulé ne serait à attendre avec le projet d'éoliennes flottantes de Groix - Belle Ile en mer, ni leur raccordement électrique étant donné la distance entre les deux opérations.

Le périmètre du site d'immersion au nord ouest de Groix a également été pris en considération de façon à mesurer et limiter l'impact des incidences sur ce site inclus dans la zone Natura 2000 (le site du Grasu ne sera employé que pour des sédiments sableux).

Ainsi l'emprise du site de clapage au nord ouest de Groix a été réduite au sud de façon limiter l'impact sur les laminaires présents dans cette zone. Pour le reste, le protocole de suivi du site établi et validé depuis plusieurs années par les services de l'Etat, des associations, des experts et des usagers du site fonctionne de façon satisfaisante et ne nécessiterait pas de suivi complémentaire particulier pour cette opération.

Les impacts des clapage sur les habitats de zostères, laminaires, macroalgues, hermelles et bancs de maerl ont été estimés comme faibles, négligeables, voire nuls au regard de leur éloignement du site.